



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

LE 16 AOÛT 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, tenue le seizième jour du mois d'août de l'an deux mille vingt-deux (2022-08-16), sous la présidence du maire. La directrice générale/greffière-trésorière agit à titre de secrétaire.

PRÉSENCES :

Le maire, monsieur Marcel Gaudreau.
Madame la conseillère, Suzanne Choinière et messieurs les conseillers François Vadnais, Gilbert Cabana, Bertrand Dubé et Alexandre Picard. La directrice générale/greffière-trésorière madame Annie Lessard qui agit à titre de secrétaire.

ABSENT :

Monsieur Benoit Isaia

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir constaté qu'il y a **QUORUM**, il demande de l'enregistrer au procès-verbal.

2022-08-156

OUVERTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;
SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana
DÛMENT APPUYÉ par François Vadnais
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents que la session ouvre à 19h30.

2022-08-157

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, et la secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.
SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière
DÛMENT APPUYÉ par Alexandre Picard
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents que l'Ordre du Jour est adopté, en laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** ».

ORDRE DU JOUR

- | | PRÉSENCES | CONSTATATION DU QUORUM |
|-----|--|-------------------------------|
| 1- | OUVERTURE DE LA SESSION | |
| 2- | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | |
| 3- | ADOPTION PROCÈS-VERBAL - JUILLET 2022 | |
| 4- | CORRESPONDANCE | |
| | FINANCE | |
| 5- | Rapport de la directrice générale/greffière-trésorière – Juillet 2022. | |
| 6- | Dépôt du certificat concernant le règlement d'emprunt no. 417-2022. | |
| | ADMINISTRATION | |
| 7- | Acceptation des comptes à payer – Août 2022 et des comptes payés affectant l'année 2022. | |
| 8- | Tous sujets relatifs – Achat, vente, rachat de terrain. | |
| 9- | Subvention, publicité, achat. | |
| 10- | Tous sujets relatifs – Prolongation intermunicipale en matière de loisirs avec la ville de Granby. | |
| 11- | Tous sujets relatifs – Personnel. | |
| 12- | Tous sujets relatifs – Adoption du règlement no. 418-2022 concernant le fonctionnement de la procédure aux séances du conseil. | |
| 13- | Tous sujets relatifs – Demande à la CPTAQ. | |
| 14- | Tous sujets relatifs – Travaux rue Authier et Boul. de Montréal. | |
| | AFFAIRES NOUVELLES OU SUJETS DE SESSIONS ANTÉRIEURES REPORTÉS | |
| 15- | Rapports verbaux ou écrits : Inspectrice municipale/environnement et directrice générale/greffière-trésorière. | |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

**VOIRIE MUNICIPALE
HYGIÈNE DU MILIEU
URBANISME
LOISIRS**

- 16- Aréna / Location de glace.
- 17- Programmation – Automne 2022.
- 18- Tous sujets relatifs – Semaine des bibliothèques publiques.

**SUJETS DE DERNIÈRE HEURE
PÉRIODE DE QUESTIONS
CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION**

2022-08-158

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 12
JUILLET 2022**

Copie du procès-verbal de la session régulière tenue le 12 juillet 2022 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil ;

**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière
DÛMENT APPUYÉ par François Vadnais**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le procès-verbal de la session régulière du 12 juillet 2022 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

2022-08-159

**RAPPORT VERBAL - DIRECTRICE GÉNÉRALE / GREFFIÈRE-
TRÉSORIÈRE**

Soumis au conseil : Rapport verbal du 16 août 2022 fait au conseil municipal par la directrice générale/greffière-trésorière ;

**SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé
DÛMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte et entérine le rapport verbal de la directrice générale/greffière-trésorière du 16 août 2022 sur les autorisations de dépenses, les finances de la municipalité et sur l'état de l'ensemble des dossiers en cours.

QUE ce conseil approuve ledit rapport verbal tel que fait et rédigé.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

DÉPÔT DU CERTIFICAT CONCERNANT LE RÈGLEMENT NO.417-2022

Les membres du conseil municipal, maire et conseillers prennent connaissance du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement no. 417-2022.

2022-08-160

**AUTORISATION DES COMPTES À PAYER EN AOÛT 2022 & AUTRES
COMPTES PAYÉS AFFECTANT L'ANNÉE 2022**

Soumis au conseil : Liste des comptes à payer en août 2022 & autres comptes payés affectant l'année 2022;

**SUR PROPOSITION de François Vadnais
DÛMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE les salaires payés aux employés en juillet 2022 sont ratifiés par ce conseil.

QUE ce conseil approuve les comptes à payer en août 2022 et les autres comptes payés affectant l'année 2022 et ce, tels que soumis et en autorise le paiement.

ACHAT OU VENTE DE LOT

Aucun sujet traité.



2022-08-161

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

DÉCISION DU CONSEIL – SUBVENTION, ACHAT, PUBLICITÉ

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte :

1. Salon national événement pour trois (3) employés du service des loisirs;
2. FNX innov. ; mandat de surveillance pour centre communautaire ; 74 750.-\$, plus tx ;
3. Alicia St-Amant ; don pour la fondation de la neurodiversité ; 100.-\$;
4. Perma-route ; asphaltage sur ponceau rue Sylvain et Marie-Hélène ; 8 550.-\$, plus tx ;
5. Asphalte Brosseau ; asphaltage sur une partie de la rue Favreau et de la rue Ménard ; 38 590.-\$, plus tx ;
6. EXP. ; contrôle de qualité pour centre communautaire ; 6 846.-\$, plus tx .

2022-08-162

DÉCISION DU CONSEIL – PROLONGATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE LOISIRS DE LA VILLE DE GRANBY

ATTENDU QUE la Ville de Granby a présenté à la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby une prolongation d'entente en matière de loisirs, et ce jusqu'au 31 décembre 2022;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby accepte de prolonger l'entente intermunicipale en matière de loisirs, et ce jusqu'au 31 décembre 2022, selon les modalités et conditions actuelles de l'entente.

QUE ce conseil autorise le maire et en son absence le maire suppléant et la directrice générale/greffière-trésorière et en son absence son adjointe à signer tout document effet à la présente.

QUE cette résolution soit transmise aux autorités de la ville de Granby.

2022-08-163

CONDITIONS DE TRAVAIL / EMPLOYÉS ADMINISTRATIFS & AUTRES SALARIÉS

Document soumis : Rapport de la directrice générale/greffière-trésorière;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accepte de modifier les conditions de travail des employés de la municipalité de manière à être équitable et dans la moyenne de l'ensemble des autres municipalités qui sont régies par le Code municipal du Québec.

QUE ce conseil approuve ledit rapport, tel que soumis par la directrice générale/greffière-trésorière;

QUE les employés seront ajustés, au besoin avec les orientations et selon les directives de la directrice générale/greffière-trésorière.

QUE toutes les autres conditions de travail soient celles édictées par le « *Guide des Conditions de Travail des employés de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby* », et si rien n'est prévu dans le guide; alors, par les Normes de Travail du Québec.

2022-08-164

DÉCISION DU CONSEIL – ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 418-2022 CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT ET LES PROCÉDURES POUR LA TENUE DES SÉANCES RÉGULIÈRES, AJOURNÉES ET SPÉCIALES DU CONSEIL MUNICIPAL ET LA PÉRIODE DE QUESTIONS.

Documents soumis : Règlement no. 418-2022 concernant le fonctionnement et les procédures pour la tenue des séances régulières, ajournées et spéciales du conseil et la période de questions;

ATTENDU QUE l'article 491, paragraphe 2 du code municipal permet aux municipalités d'adopter un règlement de régie interne pour les séances du conseil municipal et la période de questions;

ATTENDU QUE l'article 150 du code municipal stipule qu'une séance du conseil comprend une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil, et que le conseil peut prescrire la durée de cette période, le moment où elle a lieu et la procédure à suivre pour poser la question;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du 12 juillet 2022 ;

ATTENDU QUE les conseillers présents confirment avoir reçu le projet de règlement avant la présente séance;

**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière
DÛMENT APPUYÉ par Bertrand Dubé**

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Règlement no. 418-2022 concernant le fonctionnement et les procédures pour la tenue des séances régulières, ajournées et spéciales du conseil et la période de questions est adopté, tel que rédigé.

QU'UNE copie du règlement soit jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

2022-08-165

DÉCISION DU CONSEIL / DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAO DE MONSIEUR CHARLES-ANTOINE PARENT DE 9183-7351 QUÉBEC INC. POUR LE LOT NO. 3 520 262, CADASTRE DU QUÉBEC, DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY

ATTENDU QUE la demande de Monsieur Charles-Antoine Parent pour obtenir de la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec l'autorisation de faire un remblai sur sa terre afin de la rendre cultivable;

ATTENDU QUE le lot 3 520 262 est déjà existant et utilisé pour l'agriculture;

ATTENDU QUE la parcelle visée est actuellement en friche;

ATTENDU QUE le demandeur veut y faire une culture additionnelle sur 13 000 mètres carrés;

ATTENDU QUE le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants n'est pas touché par la présente demande;

ATTENDU QUE le lot est déjà partiellement utilisé à des fins autres que l'agriculture;

ATTENDU QUE l'utilisation projetée sur le site visé n'aura aucun impact sur l'agriculture;

ATTENDU QU'il n'y aura pas de contrainte en matière d'environnement;

ATTENDU QUE la demande ne porte pas sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement;

ATTENDU QUE le projet ne compromet pas l'homogénéité de la communauté agricole;

ATTENDU QUE le projet préserve les ressources en eau et sol du territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE le projet n'affecte pas le développement économique et les conditions socio-économiques de la région;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DÛMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accepte et appuie la demande d'autorisation adressée à la CPTAQ par Monsieur Charles-Antoine Parent de 9183-7351 Québec inc. pour le lot no. 3 520 262, cadastre du Québec.

2022-08-166

DÉCISION DU CONSEIL / ACCEPTATION DU DÉCOMPTE NO.2 ET AUTORISATION DE PAIEMENT – TRAVAUX DE RÉFECTION DU BOULEVARD DE MONTRÉAL ET RUE AUTHIER.

Document : Recommandation de paiement no.2 du 12 août 2022 reçue de Dave Williams, ing;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby a entrepris les travaux de réfection du Boulevard de Montréal et de la rue Authier;

ATTENDU QUE la municipalité a accordé le contrat à la compagnie Huard excavation par résolution;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DÛMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte la recommandation de paiement du 12 août 2022 de Dave Williams, ing., mandaté par la municipalité pour la surveillance des travaux, vérification des quantités et des prix pour les travaux réalisés.

QUE Dave Williams, ing., recommande de payer le Décompte no.2 au montant de 263 448,44 taxes incluses.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

QUE ce conseil autorise le maire et en son absence le maire suppléant et la directrice générale/greffière-trésorière et en son absence son adjointe à signer si nécessaire, tout document effet à la présente.

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

INSPECTRICE MUNICIPALE & ENVIRONNEMENT

L'inspectrice municipale et environnement dépose son rapport sur les permis émis.

DIRECTRICE GÉNÉRALE/SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

La directrice générale/greffière-trésorière n'a pas de rapport.

2022-08-167

DEMANDE DU CONSEIL / ARÉNA – TAUX HORAIRE POUR LA LOCATION DES GLACES 2022-2023 ET HORAIRE DU PATIN LIBRE ET HOCKEY LIBRE

Document soumis : Rapport d'Amélie Boudreau-Bédard, coordonnatrice sports et cultures;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte la nouvelle grille tarifaire concernant la location de la glace, de la salle à l'aréna ainsi que l'horaire du patin libre et hockey libre pour la saison 2022-2023.

2022-08-168

DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION DE LA PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS POUR LA SAISON AUTOMNE 2022

ATTENDU QUE Jessica Lapointe, coordonnatrice aux loisirs et événements ont soumis le calendrier d'activités pour la saison automne 2022;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil approuve ledit calendrier et les activités qu'il contient.

2022-08-169

DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION DES ACTIVITÉS POUR LA SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES / OCTOBRE 2022

ATTENDU QUE Jessica Lapointe, coordonnatrice aux loisirs et événement a soumis la demande pour les activités de la Semaine des Bibliothèques Publiques qui se tiendra au mois d'octobre 2022;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil approuve la tenue des activités pour la Semaine des Bibliothèques Publiques qui se tiendra en octobre 2022 au montant de 1200.-\$ pour les activités et achats nécessaires.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions. Elle débute à 19h35 jusqu'à 19h50.

2022-08-170

CLÔTURE DE LA SESSION

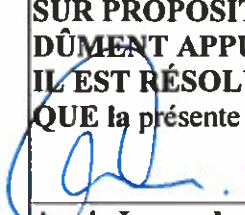
ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la présente session est levée à 19h51.


Annie Lessard, d.g. et greff.trés.
Secrétaire de l'assemblée


Marcel Gaudreau, maire
Président d'assemblée



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

